



COMPTE RENDU DE LA CAPL DE LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2020 DU 4/11/2019

ET LE CRITERE DETERMINANT POUR 2020 EST...

La CAP Locale examinant les promotions de C en B s'est réunie le 4 novembre 2019

Il y avait 105 candidats cette année au lieu de 108 l'an passé toutes filières confondues.

Dans son projet, la direction avait pré-classé 1 agent en catégorie « Excellent » et 6 en « Très bon », ceux qui avaient déjà été sélectionnés l'année dernière et n'ont pas été retenus nationalement.

Comme nous l'avons relevé dans notre déclaration liminaire jointe, la présence d'élus du personnel expérimentés dans le cadre d'une CAP peut se révéler bénéfique. Confirmation en séance où la CGT a soulevé un problème que la direction n'avait pas vu, lui évitant de commettre une gaffe au niveau national !!!!

Le président a reconnu qu'il devient très difficile d'effectuer une sélection entre les dossiers qui sont d'excellente facture avec un potentiel de **6** pour les Alpes-Maritimes en 2020 alors qu'il était de 32 pour 2012 !!!!!

La direction locale a trouvé un nouvel « élément objectif » pour départager les dossiers = l'indicateur tableau synoptique. Celui-ci permet d'attribuer un chiffre à chaque dossier chaque année entre 0 et 16 (4 croix en excellent) et la direction remonte sur 5 ans....

Sur les 105 dossiers locaux :

- 68 ont 4 croix en excellent cette année
- 58 ont 4 croix en excellent depuis au moins 2 ans
- 42 ont 4 croix en excellent depuis au moins 3 ans
- 23 ont 4 croix en excellent depuis au moins 4 ans
- 12 ont 4 croix en excellent depuis au moins 5 ans

61 dossiers ont été évoqués par les représentants des personnels en dehors des excellents : 7 ont été défendus par les élus CGT.

Pendant la CAPL, la direction a ajouté 2 candidats en «Excellent» dont 1 non défendu par les OS.

A l'issue des travaux de la CAPL, ce sont donc 8 agents qui sont classés « Excellent », sachant que la DG a accordé un potentiel de 6 pour le département des Alpes-Maritimes et 7 classés « Très Bon ».

La DG avait fixé quelques critères pour cette sélection :

- Aptitudes avérées à exercer les fonctions dévolues à un agent de catégorie B.
- Ne pas avoir de réserves dans les appréciations et avoir été noté au moins 3 fois au cours des 5 dernières années
- Ne pas avoir eu de note négative ou de contexte disciplinaire durant les 10 dernières années.
- Examen du tableau synoptique et des appréciations des 5 dernières années.

Les autres critères locaux objectifs pour être valablement examiné :

- 4 croix en excellent
- des appréciations littérales étoffées
- avoir la cotation 3 « aptitude confirmée » au corps supérieur

La CGT Finances Publiques 06 si elle ne privilégie pas la méthode de sélection par Liste d'Aptitude a à cœur de défendre les dossiers qui lui sont confiés par les agents.

En tant que représentants des personnels, nous jouons notre rôle d'élus avec neutralité et conviction, nous défendons les agents de façon individuelle dans un cadre revendicatif collectif.

De ce fait, **nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité d'évaluer les chances d'un dossier tant les critères de sélection sont subjectifs et à géométrie variable d'une année sur l'autre.** Il devient de plus en plus difficile d'expliquer à l'agent les raisons de sa non sélection.

Cette CAPL n'est que préparatoire à la sélection. La direction des Alpes-Maritimes transmettra à la DG tous les dossiers des candidats classés « Excellent », accompagnés de leur rapport d'aptitude.

Une CAP nationale se tiendra courant mars 2020 pour élaborer la liste définitive des promus. Seuls les candidats classés « Excellent » après la CAPL seront retenus pour une promotion. Par contre, tous ces agents ne seront pas promus. Seuls les mieux situés dans le classement établi par la direction le seront, sauf remise en cause de ce classement local par la DG pour « erreur manifeste d'appréciation ».

Nom et Prénom	Nom d'usage	Classement
MARGHERITI GILLES		1
ERNALDES ELISABETH		2
LEHOUCQ MARIE-JOSE	ALEMANY	3
ROMERO CORINNE	BELLANGER	4
GIRAULT CAROLE	CHARLES	5
BAGGIANI CHRISTINE	HANOTEL	6
JACOB PATRICIA		7
MOSBACH ANNE-MARIE	MOSBACH-BERTONCINI	8

7 agents ont été classés « Très Bon » par ordre alphabétique:

- BUCHHOLZ CATHERINE BITZER
- GASIGLIA CELINE
- CHAIX CELINE BOUZIDI
- LAURIER ROMUALD
- PENELON CHRISTOPHE
- SAVAETE CORINNE ARICI
- SILLET ISABELLE

Votes sur les listes proposées par la direction :

Pour : Administration

Refus de vote : CGT

Contre : FO- Solidaires- CFDT/CFTC

Compte tenu des volumes de promotions, les élus cadre B de la CGT Finances Publiques des Alpes-Maritimes ont refusé de voter. Cette position ne vise pas les candidats mais exprime les principes auxquels la CGT est attachée. (voir déclaration liminaire jointe).

Les membres de la CAPL
Jean VANNIER – Céline LUNEL

